

Image not found or type unknown



Délai pour obtenir un jugement

Par **hervé02**, le **08/06/2008 à 21:02**

bonjour, je découvre le site que je trouve très bien fait
voici ma question, je suis passé devant le juge aux affaires familiales le 6 mars 2008 suite à une séparation avec mon ex-concubine le jugement devait être rendu pour début avril mais actuellement je n'ai toujours rien reçu et mon avocat continu à me compter des frais de dossier tant que le jugement n'est pas rendu, je voulais savoir si le juge à un délai pour rendre son jugement et que puis je faire pour l'obtenir
merci beaucoup pour vos réponses

Par **Jurigaby**, le **09/06/2008 à 01:08**

Bonjour.
Il n'y a pas à ma connaissance de délai imposés.
Faudra prendre votre mal en patience je crois bien...